Rapport P-3 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 3, intitulée: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2002)

Le Conseil municipal renvoie la pétition No 3 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de terminer au plus vite l'ensemble des travaux votés;
- de surveiller en permanence l'évolution des nuisances sonores;
- de maintenir le contact avec les habitants.